

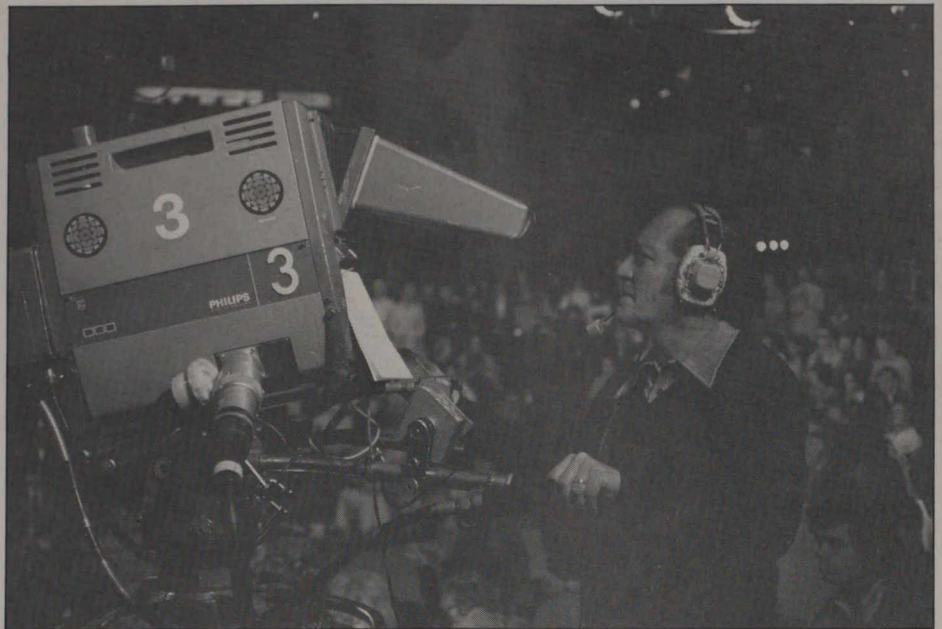
autonome, spontané et gratuit - ce qu'on organise soi-même, écrivait en 1978 dans la revue québécoise « l'Actualité » que « ce loisir consacré par l'État ne combat pas l'aliénation, il la domestique ».

Le débat présente un intérêt qui, sur le plan théorique au moins, a une portée générale et dépasse le cadre canadien : faut-il se laisser séduire par les mesures prises par les pouvoirs publics en faveur des loisirs, lesquels offrent à l'individu toute une gamme d'activités et de distractions, ou bien faut-il dénoncer l'action des pouvoirs publics comme exerçant une contrainte sur l'individu et marquant la prise en main de son temps libre par la société? Dans la pratique, il paraît peu probable que l'on s'oriente vers la diminution de l'intervention de l'État dans l'organisation des loisirs. Cette intervention devrait au contraire devenir la grande préoccupation de la société d'ici à l'an 2000. Il faut aussi reconnaître que l'État met à la disposition de la population entière des plaisirs à portée de bourse, estimant qu'une récréation profitable doit pouvoir être accessible à tous.

Quels loisirs?

L'étude publiée par Statistique Canada montre que les activités des Canadiens pendant leur temps de loisir varient de façon sensible avec l'âge et le degré d'instruction. Ainsi, comme il fallait s'y attendre, l'intérêt pour le sport varie en fonction inverse de l'âge : 85 p. 100 des Canadiens de 15 à 16 ans suivent les événements sportifs de manière active pendant leur temps libre, contre 60 p. 100 entre 25 et 44 ans, 35 p. 100 entre 65 et 69 ans et 11 à 12 p. 100 à 70 ans et plus. En revanche, les jeunes Canadiens regardent moins la télévision que leurs aînés.

Les Canadiens vont d'autant plus au théâtre ou au concert que leur niveau d'instruction est élevé : 18 p. 100 des Canadiens de formation primaire ou secondaire ont assisté, en un an, à au moins une représentation théâtrale ou à un concert de musique classique, un peu moins de 36 p. 100 de ceux qui ont fait des études post-secondaires et plus de 43 p. 100 des Canadiens titulaires d'un diplôme universitaire. Les Canadiens qui ont fait des études supérieures sont aussi les plus nombreux



Radio et télévision : plus des deux tiers des dépenses fédérales au titre de la culture.

à se rendre à des expositions d'art ou d'artisanat (la proportion va d'un peu moins de 30 p. 100 pour les personnes de niveau primaire ou secondaire à 56 p. 100 pour celles de niveau universitaire) et, comme il fallait s'y attendre, à consacrer leur temps libre à la lecture de livres.

Les pouvoirs publics aussi bien que l'industrie privée engagée dans l'organisation des loisirs des Canadiens devront donc, s'ils veulent répondre convenablement aux besoins, avoir présentes à l'esprit les données démographiques au cours des décennies à venir, sachant que l'âge moyen et le niveau d'instruction de la population canadienne vont augmenter dans les années 80 et 90. On ignore cependant si la génération de l'après-guerre présentera, en vieillissant, les mêmes caractéristiques en matière de loisir que la génération précédente. McLuhan considérait que la télévision avait un effet marqué sur le style de vie de la génération d'après-guerre. S'agit-il d'un phénomène temporaire ou d'un changement permanent? Et les futurs progrès technologiques ne donneront-ils pas lieu à des modifications dans le choix des loisirs des Canadiens?

Questions pour demain

Les auteurs de l'étude publiée par Statistique Canada estiment que l'organisation du temps libre a toutes chances de devenir une des grandes

préoccupations de la société dans les années qui viennent, mais ils ne se prononcent pas sur le bien-fondé de l'intervention des pouvoirs publics canadiens dans le domaine des loisirs. Les gouvernements, demandent-ils, doivent-ils établir une politique du loisir dans un avenir immédiat pour éviter, par exemple, le conflit entre la croissance économique et l'environnement? Ou s'agit-il d'un secteur d'où il faut à tout prix écarter les pouvoirs publics pour laisser à l'individu la faculté de disposer de ses moments libres comme il l'entend et à l'initiative privée la tâche de fournir les aménagements et les matériels? Existe-t-il un compromis? Y a-t-il une distinction à faire entre les "grands loisirs", dans lesquels les pouvoirs publics interviendraient, et les "petits loisirs" laissés à l'initiative de l'individu? Ils posent enfin d'autres questions : quelles que soient les politiques qui seront élaborées, la société canadienne sera-t-elle en mesure de financer les activités de loisir qu'elle en est venue à prendre pour acquises au cours des vingt dernières années? Va-t-elle exiger une diversité plus grande encore pour échapper à l'ennui, ou bien les plaisirs simples de la vie ne vont-ils pas revenir à la mode? Peut-on former l'espoir que la génération de l'après-guerre sera plus près de la nature que la précédente et saura remettre en honneur le charme d'une promenade le long d'une rivière? ■